CCI ÎLE DE LA RÉUNION
OCTA CONSULAIRE REUNION

Chambres de Métiers et de l'Artisanat – Région Ile de La Réunion

AGRICULTURES & TERRITOIRES – CHAMBRE D'AGRICULTURE RÉUNION

BORDEREAU DE TAXE D'APPRENTISSAGE 2016

(SALAIRES 2015)

Date limite de versement :
29 FEVRIER 2016

Si plusieurs établissements, faites une seule déclaration sur le SIRET de votre établissement principal

SIRET : ....
Personne à contacter :.....
Tél : ..... **Portable :** .....
Email : .....

Cabinet comptable : .....
Personne à contacter :.....
Tél. : .....

EFFECTIF MOYEN 2015 (équivalent temps plein) | **Nbre d'apprentis présents au 31/12/2015** | **Nbre d'apprentis accueillis en 2015**

Si aucun salarié en 2015 (soit masse salariale =0), pas de déclaration : il est inutile de nous retourner ce bordereau

MASSE SALARIALE BRUTE (MSB) versée en 2015 *(rubrique S80.G62.00.002 de la DADS-U)* :..... ,00 € MSB
Entreprise affiliée à une caisse de congés payés, vérifiez que vos salaires bruts soient majorés de ***11,5 %***

COMMENT CALCULER VOTRE TAXE ?

Notice détaillée consultable sur le site www.reunion.cci.fr

Si vous avez accueilli un apprenti en 2015 ET votre masse salariale brute est ≤ à 104 941 €
alors vous êtes affranchi de la taxe d'apprentissage *(les 2 conditions doivent être réunies)*

➔ **TAXE D'APPRENTISSAGE BRUTE** (TAB) = MSB x 0.68%..... ,00 € TAB

Pour les entreprises de 250 salariés et plus, contactez-nous pour le calcul :

Pour les 250 salariés et + :

Si vous n'atteignez pas 5% de l'effectif annuel moyen des salariés en alternance :
➔ **CONTRIBUTION SUPPLEMENTAIRE APPRENTISSAGE** (CSA) =MSB x taux variable..... + ,00 € CSA
Si vous atteignez 5% de l'effectif annuel moyen des salariés en alternance, et dans la limite de 7 % :
➔ **BONUS** (B) - ,00 € B
250 salariés et plus, indiquez ici votre ratio effectif moyen en alternance sur effectif moyen total : ……

➔ **AVEZ-VOUS DROIT A DES DEDUCTIONS POUR FRAIS DE STAGE ?** *(joindre obligatoirement convention de stage)*

Sont déductibles les frais de stage en milieu professionnel, s'il s'agit de stage obligatoire en formation initiale

	NB jours de présence « Catégorie A » (CAP, BAC PRO, BTS, DUT) x 25,00 €/jour	=	**,00**
	NB jours de présence « Catégorie B » (Lic, Bac+4 et plus) x 36,00 €/jour	=	**,00**
TOTAL DEDUCTIONS (D) **ATTENTION : le montant ne doit pas dépasser 3 % du montant de la taxe d'apprentissage brute (TAB)**			**-** ,00 € D

VOTRE MONTANT A PAYER, au plus tard le 29 FEVRIER 2016 : **€**
TAB – D + (uniquement si 250 salariés et plus : + CSA – B) =.....

☐ CHEQUE ***à l'ordre de la CCI REUNION***

☐ ESPECES

☐ VIREMENT A LA BANQUE DE LA REUNION

c/étab	c/guichet	N° de compte	Clé RIB
12169	00021	21157679040	93
IBAN : FR76 1216 9000 2121 1576 7904 093			
BIC : REUBRER			

Joignez obligatoirement copie de votre ordre de virement

SIGNATURE + CACHET (entreprise ou cabinet comptable)

Reçu libératoire à retourner *(cochez la case correspondante)* **:**
❑**A mon entreprise** ❑**A mon Cabinet Comptable**

LISTE DES APPRENTIS POUR LE VERSEMENT AU CFA D'ACCUEIL

➔ *Vous devez joindre une copie de chaque contrat d'apprentissage de vos apprentis effectivement en contrat chez vous au 31 décembre 2015*

Nom – Prénom de l'apprenti	Numéro d'enregistrement contrat	Date début contrat	Date fin contrat	CFA D'ACCUEIL : CMA, CCIR, CFA Agricole, Autres	Intitulé de la formation

ATTENTION : les contrats de professionnalisation ne sont pas pris en compte - Si vous avez plus d'apprentis, merci de rajouter une liste en annexe.

POUR INFORMATION, VOTRE TAXE BRUTE SE DIVISE EN 3 PARTIES :

Taxe affectée aux Régions =

TAB **x 51** %, soit..... €

Quota apprentissage =

TAB **x 26** % , soit .....€

Barème hors quota BHQ =

TAB **x 23** %, soit..... €

FACULTATIF : SI VOUS SOUHAITEZ FAVORISER DES ECOLES

Montant du barème hors quota que vous pouvez répartir : BHQ – **D** - **B** – complément concours financiers (*hors frais de gestion)*

Code réservé CCIR	**Intitulé de l'établissement de formation + adresse complète, code postal et ville** (Notez toutes les précisions nécessaires, pour éviter toute erreur)	Montants Ou %

La répartition du montant est effectuée par niveau de formation (selon l'habilitation des établissements selon liste officielle de la Préfecture).Les niveaux de formation sont les mêmes que pour les frais de stage (catégories A – B). Cependant, vous ***êtes dispensé de respecter cette répartition, si le montant de votre taxe brute n'excède pas 415 euros***

ATTENTION *: les montants que vous inscrivez sont susceptibles de modifications, pour respecter la règlementation concernant la répartition des concours financiers, de la CSA, des catégories.*

Retour gratuit, sans affranchissement

Pour cela, précisez bien le **Numéro d'autorisation** ci-contre sur votre enveloppe

NOUS RETOURNER L'ORIGINAL DU BORDEREAU
DUMENT REMPLI ET SIGNE
ACCOMPAGNE DE VOTRE REGLEMENT
ET DES PIECES JUSTIFICATIVES
(Gardez une copie pour vous)

AU PLUS TARD LE

29 FEVRIER 2016

à

CCI REUNION - SERVICE TAXE D'APPRENTISSAGE
LIBRE REPONSE 21601
97401 SAINT DENIS CEDEX

Déclarez directement sur Internet, c'est simple

www.reunion.cci.fr

contactez- nous

☎ ***NUMERO VERT :***
0800 479 974

Mail : sapp@reunion.cci.fr

L'équipe Taxe Apprentissage de l'OCTA Consulaire Réunion vous remercie de votre confiance
et vous adressera avant le 31 mai 2016 vos documents libératoires.